Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1978)
Heft: 443

Rubrik: Bagatelles

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

dérision de la libre entreprise. Le seul domaine où existe une impulsion dynamique c'est le nucléaire. Là, on retrouve l'ardeur des bourgeois conquérants du siècle dernier. Avoir à disposition de l'énergie moins onéreuse (sera-ce le cas ?) en mettant en péril l'espèce et la nature, la survie de l'homme et de son environnement, est-ce bien une noble tâche ?

Là, il faut revenir à cette notion de « relance ». Certains pays ont bien « relancé » récemment : la France pour des raisons électoralistes) et l'Allemagne.

Il y a environ deux ans, la Suisse a aussi un peu « relancé », curieuse notion qui fait penser à un ballon, cela revient sous une forme ou une autre (abattement d'impôts, exonérations temporaires de certaines prestations sociales, crédits octroyés à des taux favorables ou injection directe de fonds (comme dans le bâtiment) à donner de l'argent public à tel ou tel patron pour l'aider ou l'inciter à investir, à développer ses activités, en préservant ainsi des places de travail ou en créant de nouvelles. Or, si dans le profond marasme de 1975, cette « politique » a apporté un maigre (mais toujours bienvenu) soulagement, cela est devenu, depuis, inopérant.

Ces sortes d'injections ne stimulent pas ou très peu l'organisme. Est-ce la direction de la seringue, est-ce le produit injecté ou est-ce l'état général du malade ? Cela est difficile à dire. Le fait demeure : les investissements ne démarrent pas, on ne fait pas tourner la machine à plein ou presque; la situation de l'emploi, quand elle n'empire pas, stagne. Comparaison n'est pas raison, surtout pour celui qui est personnellement impliqué mais nous devons à l'honneteté de dire que le taux de chômage qui oscille en Suisse entre 0,4% et 0,6% (à Genève, cela est peut-être saisonnier, nous sommes plus proche de 0,6%) est un des plus bas du monde, conjugué avec un taux d'inflation minime. Nous savons comment cela a été obtenu, sur le dos de qui. Que cela ait pu, dans un pays démocratique, se passer sans soubresauts majeurs, que l'on ait pu procéder à une « reprise en main » en souplesse, doit être matière à réflexion pour les travailleurs de ce pays.

La seule vraie « relance »

Trouver une issue n'est pas, croyons-nous, dans les possibilités actuelles de notre société. Sans vouloir jouer à la voyante et au devin, il n'y a pas de recette miracle à cet état de chose dans le contexte qui est le nôtre. L'appel à la « relance » par la stimulation de la consommation est inflationniste et surtout vain. De quel droit demanderions-nous au travailleur inquiet, incertain, soumis à la fois à la conjoncture et au raidissement patronal, de devenir soudain optimiste et dépenser plus, voire de s'endetter. Même s'il a la chance d'avoir quelques maigres améliorations de salaire... D'où lui viendrait cette insouciance... ? D'un autre côté, nous savons pertinemment que si les patrons ne veulent pas investir ou investir de manière fructueuse, les moyens de les contraidre n'existent pas. Cette illusion doit être bannie.

Reste que la seule « relance » consiste à « repenser » notre société, ses buts et ses moyens, ses croyances, ses mythes. Il n'y a aucune vertu à travailler 48 heures par semaines. Le fait que le régime des vacances contenu dans le code des Obligations soit encore de deux semaines est scandaleux. L'année sabatique et la formation continue n'ont pas droit de cité. L'activité syndicale, politique, des loisirs intelligents et utiles doivent se prendre sur le temps de sommeil et du repos; se lever aux aurores et ajouter les tâches ménagères et les activités annexes professionnelles *tue* et n'enrichit que le patron; se détendre, s'amuser, jouir de l'existence, produire moins mais bien et ce qui est *vraiment* nécessaire, produire sans détériorer la santé et l'environnement, travailler sans s'aliéner et en s'épanouissant... tout ça, le capitalisme ne le connaît pas, ne le prend pas en considération et le couvre d'opprobe morale, tout comme d'ailleurs une certaine forme de collectivisme centralisateur; c'est là où réside la tâche du mouvement ouvrier à la fin du vingtième siècle.

A.R.

BAGATELLES

L'initiative « pour la sauvegarde des droits populaires et de la sécurité lors de la construction et de l'exploitation d'installations atomiques » prévoit notamment que « les créances des lésés envers les responsables et l'assurance ne se prescrivent pas avant 90 ans à compter de l'événement dommageable ». Commentaire du Conseil fédéral : « Un délai de prescription de 90 ans pour la responsabilité de l'exploitant ne serait pas judicieux (disparition possible de la personne civilement responsable après une si longue durée, impossibilité d'obtenir une couverture provenant d'une assurance) ». Alors que les déchets nucléaires sont dangereux pendant des milliers d'années, le Conseil fédéral chipote sur quelques dizaines d'années. Et conclut : « La réglementation proposée par les auteurs de l'initiative n'est pas le fruit d'une réflexion suffisamment mûre ». Pendant ce temps, les trois centrales — bientôt quatre — continuent de cracher des déchets dont on ne sait que faire.

* * *

Qu'en termes discrets ces choses-là sont dites ! Dimanche passé, « La Suisse » (en première page) et la « Tribune-Le Matin » (en pages intérieures) annonçaient, dans des termes pour ainsi dire semblables, une augmentation du prix des quotidiens du dimanche : « Les quotidiens romands paraissant le dimanche se sont trouvés contraints de fixer, d'un commun accord, le prix de vente, pour le numéro du dimanche, à un franc dès le 5 mars prochain ». Que l'on sache, les seuls « quotidiens paraissant le dimanche » dont bénéficient les lecteurs suisses romands sont précisément la TLM et « La Suisse », deux publications contrôlées par un seul et même capital, celui de Lousonna. L'« accord » sur la hausse se résume donc à une décision unique d'une société usant, pour l'occasion, de son monopole dominical.